

Mini-portrait des députés de l'Assemblée nationale

Gaston Deschênes

Qui sont les hommes (et les femmes) qui nous représentent à nos assemblées législatives? La question intéresse les chercheurs en sciences sociales depuis longtemps. Au Québec, les analyses de ce genre se sont multipliées depuis une vingtaine d'années, mais elles se sont souvent appuyées sur des sources non vérifiées (cahiers de candidatures ou déclarations faites au président général des élections). Par ailleurs, il est souvent difficile de comparer les résultats de ces recherches étant donné l'imprécision des catégories ou leur variation d'une étude à l'autre. Malgré ces problèmes, et sous toute réserve, cet article tente d'esquisser le portrait du député québécois. Ce mini-portrait est-il bien différent de celui qu'on trouvera dans les autres parlements? Voilà d'autres sujets d'articles pour l'avenir!

Il est normal que la structure d'âge des parlementaires ne reflète pas pleinement celle des électeurs et encore moins celle de l'ensemble de la population. Pour le moment, les «moins de vingt-cinq ans» ne sont pas formellement représentés à l'Assemblée nationale. Par contre, les personnes âgées de quarante-cinq ans et plus composent 42 pour 100 de la députation mais seulement 25 pour 100 de la population totale.

Cependant, le député est plus jeune qu'autrefois. Bien que la moyenne d'âge de 43 ans en 1981 soit à peu près la même qu'en 1867, il y a lieu de tenir compte de l'espérance de vie et, dans cette perspective, le quadragénaire d'aujourd'hui est plus jeune que celui d'il y a cent ans. Depuis quinze ans, la moyenne d'âge a diminué sensiblement.

Âge moyen des députés (1867-1981)¹

Années	1867	1875	1904	1936	1948	1965	1975	1976	1981
Âge moyen	42	43	46	45	48	49	45	42	43

L'Assemblée nationale compte actuellement huit députés du sexe féminin, ce qui représente 5,6 pour 100 de la députation; cinq d'entre elles sont membres de la majorité. Avant 1976, deux femmes seulement ont été membres de l'Assemblée nationale. La première, madame Claire Kirkland-Casgrain, fut élue le 14 décembre 1961 dans le comté que son père avait représenté de 1939 à 1960.

Gaston Deschênes est chef de la division de la recherche à la bibliothèque de la législature au Québec. Cet article est tiré du Député québécois qui sera publié bientôt dans une version révisée.

Les députés de langue maternelle française (1867-1981)²

Années	1867	1900	1940	1976	1981
Francophones	70%	80%	90%	94%	87%

Les Québécois francophones occupent aujourd'hui 87 pour 100 des sièges de l'Assemblée nationale. Il n'en a pas toujours été ainsi. Ce pourcentage était de 70 pour 100 en 1867. La diminution du pourcentage, de 1976 à 1981, s'explique, en partie, par l'élection récente de huit parlementaires nés hors du Québec, soit en Italie (trois), à l'Île Maurice, en Grande-Bretagne, en Hollande, en Grèce et en Ontario. L'Assemblée de 1976 n'en comptait que trois, en incluant un député né à Ottawa. Nouveau à notre époque, ce phénomène n'est pas un précédent puisqu'en 1867 neuf des soixante-cinq députés (14%) étaient nés hors Québec soit en Angleterre (deux), en Écosse (deux), en Irlande (deux), en France, aux États-Unis et en Ontario (un chacun).

Niveau d'instruction et profession des députés

Le niveau d'instruction des députés a considérablement augmenté si l'on se fie aux données statistiques publiées sur le sujet. Comme le remarquait Robert Boily en 1967, le Québec fut gouverné par des gens instruits, possédant majoritairement une formation universitaire et massivement une formation secondaire³. Cette tendance s'est accentuée au fil des ans: de 25 pour 100 en 1867, le pourcentage des députés possédant une formation supérieure est passé à 73 en 1981 et il diffère très peu d'un parti à l'autre.

Degré de scolarité des députés (1867-1981)⁴

	Supérieur %	Secondaire %	Primaire %	Inconnu %
1867	25.0	38.0	37.0	—
1904	58.1	27.1	8.1	6.6
1912	49.3	32.3	9.8	8.5
1936	46.1	21.8	21.8	10.3
1944	48.2	23.1	20.8	7.7
1966	66.5	27.8	1.9	3.8
1976	73.6	23.6	2.8	—
1981	73.0	26.0	0.8	—

Peu d'études réalisées au Québec sur la profession des parlementaires sont vraiment satisfaisantes et cette situation découle tantôt de la confusion des termes «profession» et «occupation», tantôt de l'imprécision des sources ou encore de catégories mal définies. En attendant des études qui tiendront compte de données biographiques plus précises, le tableau suivant ainsi que les études d'où il est tiré permettent certaines observations générales⁵.

Profession des députés (1867-1981)^a

	1867	1904	1944	1962	1976	1981
	%	%	%	%	%	%
Agriculteurs	20.0	17.5	11.2	7.3	4.0	3.0
Ouvriers	0.0	0.0	5.6	2.1	1.0	0.0
Hommes d'affaires, industriels, commerçants	19.0	19.0	19.1	24.2	16.0	13.0
Employés de services	0.0	1.3	5.6	9.4	6.0	4.0
Administrateurs publics		(catégorie non retenue)			8.0	20.0
Professionnels	61.0	58.1	39.3	55.7	66.0	58.5
Inconnue	0.0	4.0	19.1	1.0	0.0	2.0

Comme l'ont noté Jean Hamelin en 1964, Robert Boily en 1967 et Vincent Lemieux en 1969, la représentation des classes ouvrières et paysannes est tout à fait négligeable; il s'agit d'une constante dans l'histoire du Québec, du Canada et de plusieurs autres législatures. Au Québec, la présence des agriculteurs décroît depuis 1867 tandis que les ouvriers n'ont pratiquement jamais accédé à l'Assemblée nationale.

Le contingent des hommes d'affaires (dont il faut distinguer les administrateurs des secteurs public et parapublic) augmente légèrement tandis que les employés de services témoignent de l'extension du secteur tertiaire dans notre économie.

Reste la vaste catégorie des professionnels dont la relative stabilité, exception faite des données de 1944 (qui peuvent s'expliquer par un manque d'information), cache une mutation profonde. En effet, les études de Boily ont déjà montré que, de 1867 au début du XX^e siècle, les avocats, notaires et médecins constituaient pratiquement les seuls représentants des professions libérales parmi les députés, soit 60 pour cent de la députation; par la suite, des professions comme l'agronomie, la médecine vétérinaire et la comptabilité furent représentées⁷. En étudiant la période de 1936 à 1966, Vincent Lemieux observa certains changements dans la composition de l'Assemblée dont «une faible tendance à une plus grande diversification occupationnelle⁸», tandis que, pour la même période, Hamelin évaluait à 35 pour 100 le nombre de députés membres du barreau, de la chambre des notaires et du collège des médecins⁹. Aujourd'hui, nous constatons que ces professions traditionnelles ne forment plus que 37 pour 100 de l'ensemble des professionnels et 22 pour 100 de la députation.

Une étude récente, celle de Marc-André Bédard¹⁰, vient confirmer les observations qui précèdent: place marginale des agriculteurs, en dépit d'une présence notable vers 1900; quasi-absence des ouvriers; lente émergence des employés de service et semi-professionnels (témoins de la croissance du secteur tertiaire); longue stabilité et récente décroissance du groupe des propriétaires de P.M.E.; stabilité des professionnels et représentation faible des grandes entreprises. Cette étude apporte toutefois beaucoup plus de précision sur la composition des groupes importants. Le groupe des propriétaires de P.M.E. est toujours dominé par le secteur commercial. Chez les professionnels, les avocats et les notaires ne dominent plus comme auparavant et les années soixante ont vu l'arrivée des professionnels de l'éducation, de l'administration et des sciences humaines (professeurs, communicateurs, animateurs, économistes, politiciens, historiens, etc.).

La carrière politique des députés

Traditionnellement, une expérience politique au niveau municipal constituait un avantage marqué pour l'aspirant député. En 1875, plus de 50 pour 100 des députés œuvraient ou avaient œuvré sur la scène municipale à titre de maire ou de conseiller. Ce pourcentage s'est ensuite situé autour de 30 pour 100. Aux dernières élections générales, il était tombé à 10 pour 100. Au niveau provincial, la carrière politique des députés québécois est généralement jeune. Seulement 9 pour 100 des députés élus en 1981 ont été candidats une première fois avant 1970.

Plus jeune et moins expérimenté politiquement qu'auparavant, le député issu des élections de 1981 possède peu d'expérience parlementaire. La tendance au rajeunissement de la Chambre est nette depuis vingt ans. En effet, si l'on fait abstraction des années où la majorité ministérielle s'est maintenue, le taux de renouvellement de l'Assemblée est passé de 30 pour 100 en 1960 à 62 pour 100 en 1976; de 1956 à 1981, le pourcentage des députés disposant de six ans d'expérience parlementaire ou plus a glissé de 57 à 19 pour 100.

Expérience parlementaire des députés (1956-1981)

	Aucune expérience	1 à 5 ans	6 ans et plus
	%	%	%
1956	26	17	57
1960	38	26	36
1962	23	37	40
1966	51	20	29
1970	52	22	26
1973	35	42	23
1976	62	13	25
1981	33	48	19

L'expérience parlementaire des députés élus en 1981 varie selon les partis politiques, mais le contraste est moins saisissant qu'en 1976. L'opposition compte beaucoup plus de députés sans expérience parlementaire tandis que le parti ministériel en a davantage ayant de un à cinq ans d'expérience.

Conclusion

En somme, avec plusieurs autres analystes du Québec et d'ailleurs, il faut conclure que l'Assemblée nationale n'est pas, et n'a effectivement jamais été, socialement représentative de la po-

pulation québécoise. Quelles que soient les variables — âge, sexe, origine ethnique, scolarité ou profession —, il existe un décalage important: l'électeur, pour employer les termes de Léo Hamon à l'égard des Français, «ne se soucie pas particulièrement d'une analogie entre lui-même et celui qu'il choisit pour député¹¹».

Ce phénomène reste à expliquer dans le contexte québécois, tout comme celui du renouvellement de l'Assemblée dont le taux a dépassé 50% lors de trois des cinq derniers scrutins. S'agit-il de la disparition du parlementaire de carrière ou de l'avènement d'une nouvelle génération?

Notes

¹ Sources: 1867 et 1875, Jean Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois*, p. 26 et 131; 1936, Hamelin, «Commentaires», dans *Nos hommes politiques* (Montréal, Éd. du Jour, 1964), p. 28-31; 1904-1962, André Gélinas, *Les parlementaires et l'administration au Québec*, p. 39-40; 1965 et 1975, Jean Bernard et al., *Mise à jour des caractéristiques...*, p. 2; 1976 et 1981, calculs de l'auteur.

² Sources: 1867-1940, Robert Boily, «Les hommes politiques du Québec», dans *RHAF*, 21, 3a (1967), p. 604; 1976 et 1981, calculs de l'auteur.

³ Robert Boily, *loc. cit.*, p. 604. L'auteur souligne que les Canadiens français formaient 60% de la Chambre du Bas-Canada (en 1792) mais 90% de la population.

⁴ Sources: 1867, Boily, *loc. cit.*, pp. 609-610; 1904-1912, André Gélinas, *op. cit.*, p. 41; 1936-1966, Vincent Lemieux, *Quatre élections provinciales au Québec*, p. 118; 1976 et 1981.

⁵ Nous avons emprunté les catégories utilisées par André Gélinas tout en reconnaissant qu'elles ne sont pas parfaites. Il n'est pas facile d'y introduire les techniciens; les employés des services de transports, par exemple, cadrent mal dans la catégorie III mais peuvent difficilement entrer dans la catégorie

II. Gélinas place les journalistes et les professeurs parmi les professionnels tandis que Lemieux (*op. cit.*, p. 116) les classait parmi les semi-professionnels, avec les techniciens. Par ailleurs, pour tenir compte d'un phénomène relativement nouveau, nous avons introduit une catégorie «administrateurs publics».

⁶ Sources: 1867, Hamelin, *op. cit.*, pp. 26-32; 1904-1962, Gélinas, *op. cit.*, p. 45; 1976 et 1981, calculs de l'auteur.

⁷ Boily, *loc. cit.*, p. 612. L'auteur a pris un risque en prédisant que ces professions traditionnelles «constitueront toujours au moins 70%» du groupe des professions: en 1981 elles forment moins de 40% du groupe.

⁸ Lemieux, *op. cit.*, pp. 112-113.

⁹ Jean Hamelin, *loc. cit.*, p. 28; en 1962, Gélinas constate la présence de 33 de ces professionnels soit 62% de la catégorie et 35% de la députation (*op. cit.*, p. 44).

¹⁰ Marc-André Bédard, «La profession des députés (1867-1980)», *Bulletin de la Bibliothèque*, 11, 1 (mai 1981), pp. 31-54.

¹¹ Voir «La profession parlementaire» dans la *Revue internationale des sciences sociales*, 13, 4 (1961), p. 583.